

Mise à jour des mesures sanitaires pour les sports de pagaie

Le gouvernement a annoncé il y a quelques jours le déconfinement progressif du pays. Le Ministère en charge des sports décline progressivement les décisions sanitaires qui s'appliquent dans ce champ.

Pour les sports de pagaie, la FFCK acte les décisions suivantes :

L'animation nationale,

Annulation de toutes les compétitions nationales et interrégionales sur la période du 19 mai au 9 juin, dans la mesure où la jauge de ces compétitions est bien supérieure à celle envisagée par le ministère et que les organisateurs et clubs ont besoin de lisibilité pour faire leurs réservations de transport, d'hébergement et de restauration.

Pour les animations locales, départementales et régionales, leur maintien est envisageable lorsque leur jauge entre dans les limites imposées par le ministère lorsqu'elles seront connues (ex-animation départementale ou interclub jeunes dont les effectifs seraient inférieurs à la jauge du ministère)

Préservation du mois de juin pour les animations, régionales, départementales et interclubs pour une reprise par des activités de proximité avec des effectifs adaptés.

La commission sportive indiquera prochainement les modalités de participation aux championnats de France programmés sur les mois de juillet et d'août.

Pour le sport de haut niveau, le public dérogatoire s'étend de nouveau aux sportifs inscrits dans la base PSQS.

Les pratiques en équipe des **groupes constitués et des scolaires** sont de nouveau autorisées.

[FFCK Mesures Covid 07 05 2021](#) : lien guide de lecture actualisé du décret.

Jean ZOUNGRANA,
Président FFCK et Sports de Pagaie,